



La facture dématérialisée en 5 questions



Votre facture mensuelle est dématérialisée. Vous ne recevez pas de facture papier, mais un courriel sur votre messagerie qui vous indique que la facture est disponible dans votre Espace famille en format pdf. Vous pouvez l'imprimer si nécessaire.

Comment créer votre Espace famille ?

- ✓ Connectez-vous sur le site www.vendome.eu puis cliquez sur le logo
- ✓ Cliquez sur la rubrique « *activer mon code famille* », puis laissez-vous guider



Une fois votre compte créé, vous pouvez effectuer l'ensemble de vos inscriptions, modifications de calendriers et paiements de factures depuis votre domicile à tout moment de la journée.

Quand la facture est-elle éditée ?

La facture est calculée et éditée au début du mois qui suit la consommation des prestations. Dès son édition, vous recevez un message dans votre boîte courriel vous indiquant qu'elle est disponible dans votre Espace famille.

A quoi correspond votre facture ?

La facture émise par le Guichet unique regroupe toutes les participations financières dues par l'ensemble des membres d'une même famille pour les activités ou prestations organisées par :

- ✓ la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- ✓ la ville de Vendôme ;
- ✓ certaines communes et syndicats qui délèguent au Guichet unique la gestion des inscriptions et de la facturation pour leurs prestations.

Sur la première page est indiqué le montant total des sommes dues. Au dos, vous retrouvez le détail des consommations par collectivité et par activité et pour chaque membre de la famille.

Quand la régler ?

Vous disposez de 14 jours pour procéder au règlement. A défaut de règlement, vous recevez une relance pour laquelle vous disposez de 8 jours supplémentaires. A l'issue de cette période, la créance est transmise au Trésor public qui procède au recouvrement des sommes dues par tous les moyens adaptés. En application des articles 1 et 13 du règlement général, le non-paiement des sommes dues vous expose à la non-réinscription, voire à l'exclusion des activités ou prestations.

Comment la régler ?

- ✓ très simplement sur votre Espace famille rubrique « *Je paie en ligne* » ; vous êtes alors automatiquement redirigé sur le site sécurisé du Trésor public ;
- ✓ par chèque libellé à l'ordre du Trésor public et adressé à : Guichet unique – Hôtel de ville et de communauté – Parc Ronsard – BP 20107 - 41106 Vendôme cedex ; vous devez alors inscrire votre numéro de famille et le numéro de facture au dos du chèque ;
- ✓ par carte bancaire ou en espèces au Guichet unique de l'Hôtel de ville ou de la mairie-annexe.